



# R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Étude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District  
Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie  
Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88  
Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement  
Habilité à prendre par au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives (article L.141-3 du Code de l'Environnement)

## Intérêt naturaliste des parcelles du 95 rue de Picpus, PARIS.

La zone d'étude se situe à l'angle de la rue Louis Braille et du boulevard Picpus, où il y a actuellement un garage souterrain et aérien. Il est prévu d'y aménager un immeuble d'habitation.



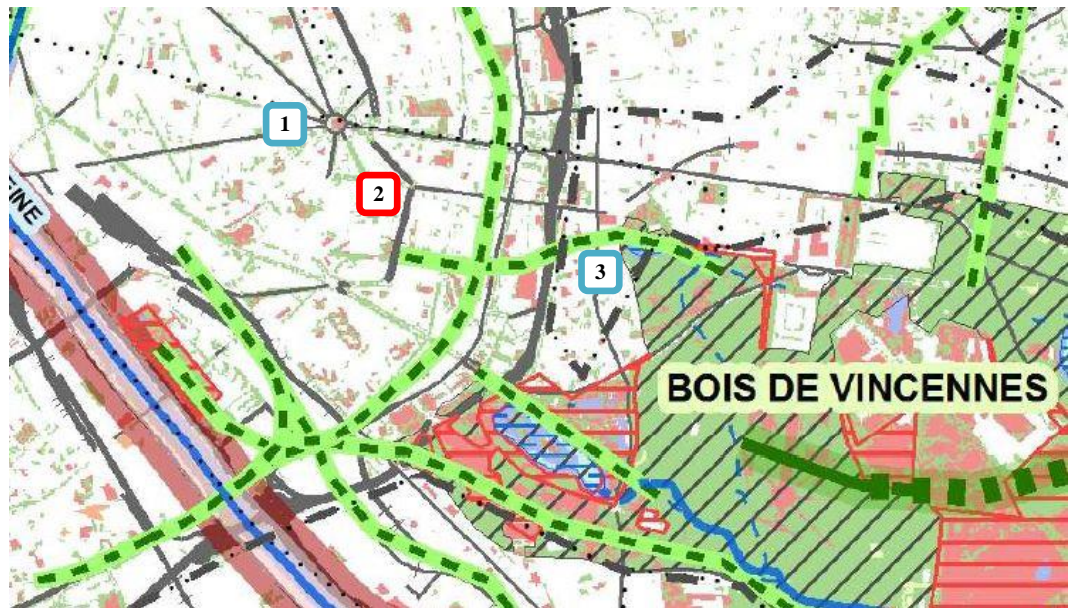
Situé dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, entre le périphérique et la place de la Nation et non loin du bois de Vincennes, le site est très urbanisé, comme le reste de l'agglomération.

### 1. La liaison écologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France (S.R.C.E.) repère les continuités écologiques – les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques – franciliennes d'intérêt régional.

Sur la carte de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne, les lignes en pointillés verts surlignés indiquent « les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain ». Ces liaisons secondaires visent à permettre l'insertion de la faune et de la flore au sein de l'urbanisation et s'appuient sur les espaces verts (parcs, jardins, bords de route végétalisés, ...) déjà existants entre deux sites d'intérêt régional.

Les actions à prévoir sur ces types de corridors sont : « le renforcement du potentiel écologique et la restauration de sections de corridor par l'interconnexion des parcs et espaces verts ».



Sur la carte (ci-dessus) de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne, extraite du S.R.C.E., il est facile de repérer le site d'étude :

- Repère **1** : la place de la Nation (rondpoint en étoile)
- Repère **2** : boulevard Picpus (angle caractéristique).

La rue Louis Braille se trouve à l'extrémité sud du boulevard Picpus.

Le Bois de Vincennes, réservoir de biodiversité régional, est relié au cœur de l'agglomération parisienne par une de ces liaisons urbaines. Cette dernière s'appuie sur la coulée verte René Dumont (repère **3**) depuis le périphérique jusqu'à la rue Picpus et rayonne dans les alentours immédiats.

La zone d'étude se trouve à proximité immédiate de cet espace et participe donc à la liaison écologique. Le maintien de milieux végétalisés est donc nécessaire pour préserver la liaison écologique urbaine et la renforcer.

## 2. Des espaces végétalisés de la zone d'étude

### 2.1. Les toits végétalisés



Les toits des bâtiments composant la zone d'étude sont végétalisés. Une partie de la flore présente est horticole et plantée, une autre semble spontanée.

Il n'a pas été possible d'inventorier la végétation car l'accès y est interdit.

Les riverains, qui habituellement constataient la gestion de la végétation (tonte), ont remarqué l'absence d'intervention humaine cette année 2019.

Cet espace offre non seulement un substrat favorable au développement de la flore sauvage (les plantes ont accès à la lumière et à l'eau de pluie), mais aussi un habitat favorable aux animaux capables de se rendre sur le toit : oiseaux, insectes, fouines, chauves-souris etc.

## 2.2. Le mur végétal

L'un des riverains immédiats de la zone d'étude entretient depuis plusieurs dizaines d'années un jardin au pied du mur. Ce jardin est en parti vertical (les plantes poussent ou s'appuient sur le mur) et est composés en grande partie d'espèces horticoles.



Un élément favorise pourtant la présence de la faune sauvage, il s'agit du Lierre grimpant (*Hedera helix*). Cette liane spontanée pousse à un rythme très lent. La taille atteinte par les plants de la zone d'étude témoigne de leur ancienneté.

Il forme une zone de végétation dense où peuvent se réfugier la faune : les oiseaux et les insectes notamment. Leur floraison tardive permet également aux espèces nectarifères (et pollinisatrice) de s'alimenter à l'automne.

Concernant l'avifaune, les zones potentielles pour nicher sont assez rares et il convient de les préserver. Les moineaux domestiques (*Passer domesticus*) notamment ainsi que les roitelets (*Regulus sp*), les rouges-gorges (*Erithacus rubecula*) et les fauvettes (*Sylvia sp*), sont très liés à ce type d'habitat. Certaines de ces espèces sont protégées.

Un inventaire complet des oiseaux présents et nichant dans le Lierre grimpant (*Hedera helix*) du mur, avant sa démolition, est donc nécessaire.

## 3. Les chiroptères

Il n'est pas nécessaire de capturer et de manipuler les chiroptères pour pouvoir les inventorier. Chaque espèce émet des ultrasons (cris caractéristiques) non audibles par l'être humain mais pouvant être analysé avec un matériel spécifique.

L'ANNABAT walkabout capte les ultrasons produit par les animaux lors de leurs déplacements de chasse et les transmet en enregistrement audible et en graphique. Les enregistrements doivent être réalisés au crépuscule/début de la nuit, là où les chauves-souris sont les plus actives.

Un 1<sup>er</sup> inventaire chiroptère a été effectué au sol, au pied du mur végétalisé, le 6 mai 2019 à 21 h, mais aucune chauve-souris n'a été observée ni enregistrée.

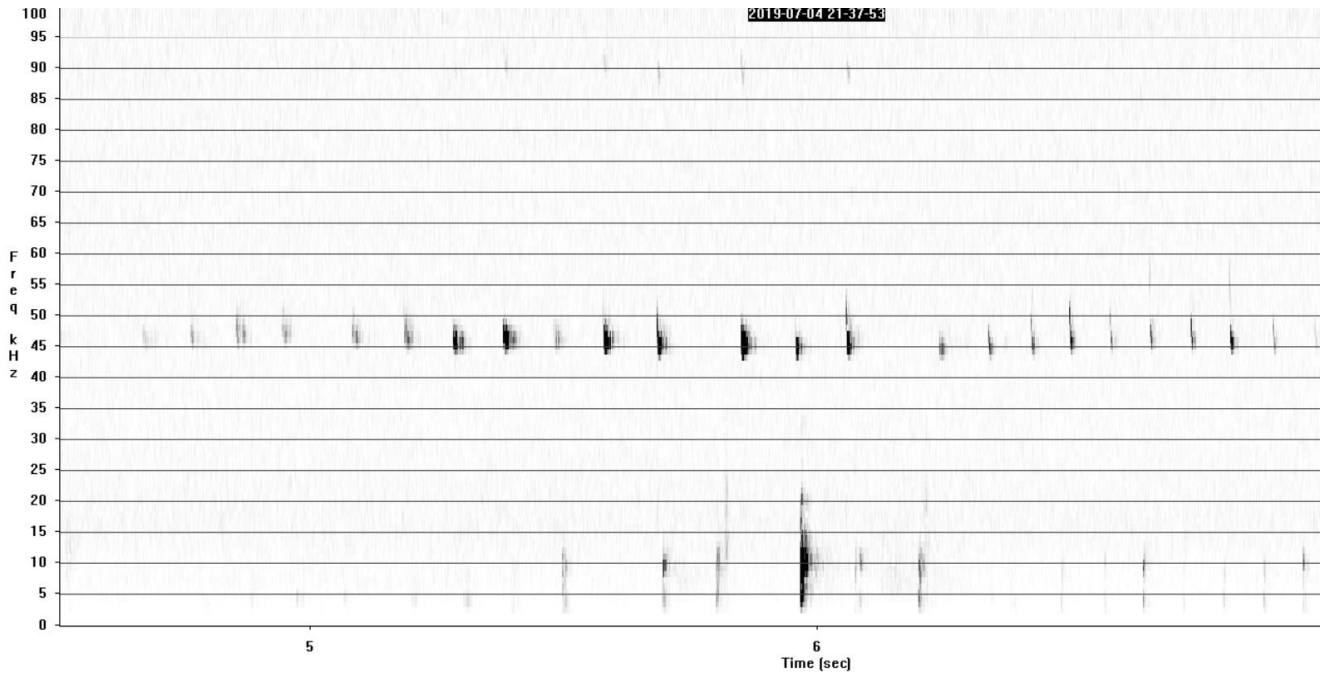
Cependant, au mois de juin, un habitant de la copropriété a observé et filmé des chauves-souris en vol au-dessus des toits végétalisés. Le mois de juin est un moment stratégique du cycle de vie des chiroptères : à la fin du printemps et au début de l'été, les chauves-souris femelles mettent bas et allaitent leurs petits. Elles sont donc très actives à la chasse.

Ainsi, un second inventaire a été effectué le 5 juillet 2019 à 22 h 30. Il a été



réalisé d'une fenêtre au 4<sup>ème</sup> étage rue Louis Braille, face aux toits végétalisés. Cette fois, la présence des chauves-souris dans la zone d'étude a été confirmée, avec au moins deux individus en vol simultanément.

L'analyse des fichiers obtenus avec l'ANABAT (les sonogrammes), a permis d'identifier une espèce de chiroptère : la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Le sonogramme ci-dessous montre le cri caractéristique de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), en forme de virgule (cri modulé puis quasi-constant entre 45 et 50 kHz en général). Les fréquences plus basses (entre 0 et 30 kHz) correspondent aux « bruits de fonds » comme la circulation et les autres bruits urbains.



Le tableau ci-dessous décrit le statut de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut UICN	Protection nationale	Protection communautaire
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	NT	Art. 2	Annexe IV

Au vu de son aire de répartition (photo ci-contre), l'espèce semble commune. Cependant, la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) était classée « LC » (préoccupation mineure) jusqu'en 2017 mais l'évolution inquiétante de ses populations ont entraîné la modification de son statut en « NT » (quasi-menacée).



En effet, cette évolution est appuyée par le statut de conservation, noté « défavorable inadéquat » dans la Directive Habitat, Faune, Flore.

La protection des chauves-souris est fondée sur les articles L411-1 & 2 du code de l'environnement, l'arrêté fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection est celui du 23 avril 2007. Ainsi l'espèce et son habitat sont protégés.

Il est donc interdit de détruire les gîtes abritant des Pipistrelles communes

(*Pipistrellus pipistrellus*) au même titre qu'il est interdit de détruire un individu – sans avoir au préalable obtenu une dérogation et prévu des mesures d'évitement, de réduction et de compensation validée par l'autorité compétente.

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) est l'une des espèces les plus adaptées aux milieux anthropiques. Elle s'abrite régulièrement dans les bâtiments : derrière les volets, dans les combles, les fissures, ... Ubiquiste, elle peut aussi se réfugier dans les cavités des arbres ou sous l'écorce décollée. Elle profite de l'attraction lumineuse des lampadaires pour y chasser les insectes s'y rassemblant.

Les espaces végétalisés de la zone d'étude offrent un terrain de chasse idéal pour les chauves-souris qui se nourrissent d'insectes (moustiques, papillons de nuit etc.), surtout en pleine zone urbaine où ils sont limités. L'inventaire au sol semble surtout marquer l'absence d'insectes qui évoluent plutôt en hauteur, au niveau des toits.

Quant aux constructions alentours (fissures, endroits calmes et sombres etc.), elles permettent aux chauves-souris de s'abriter.

Leur présence est liée avec la liaison écologique décrite précédemment. Si les Pipistrelles commune (*Pipistrellus pipistrellus*) s'appuient sur les lumières artificielles pour chasser, elles nécessitent des milieux sombres pour se déplacer et accomplir les autres actions liées à leur cycle de vie (reproduction, repos, échanges sociaux ...). Le maintien et la restauration d'une trame noire est à prendre en compte.

#### **4. Conclusion**

Ce site présente un important intérêt naturaliste. Notamment parce qu'il s'inscrit dans une zone très urbanisée, les milieux offrant le gîte et l'alimentation pour la faune sauvage se font plutôt rares.

La présence sur le site de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), espèce protégée et « quasi-menacée », est particulièrement intéressante en pleine zone urbaine. Elle y trouve à la fois des gîtes (anfractuosités des bâtiments) et de la nourriture (insectes attirés par les espaces végétalisés).

Par ailleurs, la destruction de gîtes abritant des Pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*) ou la destruction / le dérangement d'un individu sont interdits sans avoir au préalable obtenu une dérogation et prévu des mesures d'évitement, de réduction et de compensation validée par l'autorité compétente.

De plus, cette zone participe à la liaison écologique depuis le Bois de Vincennes, permettant d'étendre les territoires de chasse et de reproduction des espèces. Les liaisons écologiques favorisent notamment les échanges entre populations, et limite ainsi la consanguinité causée par l'isolement des populations - qui entraîne à terme leur disparition.

Rappelons que la destruction des habitats est l'une des causes premières de la disparition des espèces.

Il faudrait avoir accès aux toits végétalisés afin de réaliser un inventaire de la flore et des insectes présents et ainsi compléter le relevé et proposer des mesures afin d'éviter et de réduire les impacts sur la faune et la flore protégé.

Rapport rédigé par Christelle PLUVINET et Laura FLOCH.